



Compte rendu

Journée d'étude Observatoire TZCLD

Paris, 21 Mars 2024

Dynamique d'institutionnalisation de la garantie d'emploi territorialisée : de l'expérimentation "territoires zéro chômeur de longue durée" en France à une perspective européenne

La dynamique d'institutionnalisation de la garantie d'emploi territorialisée : de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée en France à une perspective européenne est le sujet qui a réuni une dizaine des communicants et une cinquantaine des participants, parmi des chercheurs, des chercheuses, des acteurs.rices des territoires, des étudiant.es, des technicien.nes de la DARES et des membres de l'association nationale et du Fonds d'expérimentations, le 21 mars dernier lors de la journée d'étude organisée par l'Observatoire de TZCLD à Paris.

Cette journée avait pour objectif de créer un espace de réflexion autour des tensions entre le développement territorial d'une innovation sociale et son institutionnalisation, le passage à l'échelle comportant un risque de dévoiement du projet par la perte de ses caractéristiques originelles. Le travail de la journée était donc d'identifier les modalités (politiques, stratégiques et organisationnelles) de l'institutionnalisation ainsi que les marges de manœuvre des acteurs agissant en faveur de l'institutionnalisation de façon à dépasser ces tensions (Richez-Battesti, 2015).

[Écouter l'Ouverture de la journée d'étude](#)

Pour ce faire, la première table ronde consacrée à la diversité des objets et visions de l'institutionnalisation a abordé le sujet à partir de la notion de territoire pour aller vers une conception constructiviste et non essentialisée, d'autant plus importante au moment où l'on parle de garantie d'emploi. S'agit-il d'une garantie territorialisée ou territoriale ? Cette deuxième acception, pour les intervenants, met en exergue la capacité d'action du territoire, tandis que la première serait plus descendante. L'approche *bottom-up* du projet TZCLD a également été abordée à l'aune des rapports entre l'État et les territoires dans l'usage de la loi d'expérimentation. En l'abordant comme un commun, on observe des effets d'entraînement sur le marché de l'emploi local, sur les ressources et les actions mises en œuvre par les territoires.

[Écouter les présentations et les échanges de cette table ronde et accéder aux présentations en PPT](#)

La deuxième partie de la matinée était quant à elle dédiée aux enjeux, tensions et arrangements existant dans le processus d'institutionnalisation du projet. TZCLD peut être analysée comme une innovation sociale transformatrice (IST), autrement dit comme une expérimentation locale qui peut modifier le cadre institutionnel dans lequel elle s'inscrit pour transformer la société. Trois niveaux d'action ont été identifiés : le niveau politico-stratégique qui correspond à la diversité des objets et des visions de l'institutionnalisation; le niveau tactico-opérationnel qui renvoie à l'organisation de l'institutionnalisation, c'est à dire au rôle des acteurs et aux actions collectives mises en œuvre; le niveau réflexif qui s'intéresse à la fonction de l'évaluation dans l'institutionnalisation du projet. L'institutionnalisation du projet a été illustrée à partir de l'expérience du territoire de Jouques et ses effets d'entraînement ont été mis en avant sur le projet de recherche en cours sur les territoires de Pau, Lodève et Echirolle Ouest.

La discussion a également permis d'aborder d'autres formes de co-construction des politiques d'expérimentation en comparant TZCLD avec les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Des points communs ont été mentionnés comme la coopération territoriale, le territoire comme échelle d'expérimentation, l'implication de l'ESS, la recherche de modalités alternatives aux politiques publiques de l'emploi... Mais des différences ont également été pointées : les cibles, le budget, l'importance des indicateurs chiffrés et monétaires chez TZCLD... Il en ressort surtout l'importance de la coopération territoriale multi-parties prenantes, qui constitue le principal facteur de réussite.

Enfin, c'est le mode de structuration des territoires zéro chômeur de longue durée tant d'un point de vue normatif (ce qu'ils souhaitent faire) et qu'organique (les instances, structures, organes, compétences que l'on distribue aux acteurs...) qui a été traité. Le point de départ de la réflexion a consisté à rappeler qu'ils appartiennent au champ des politiques sociales impliquant des mixages publics, privés et économiques. L'institutionnalisation doit ainsi articuler deux niveaux : les EBE qui ont des finalités plurielles (à la fois production de biens et services, mais aussi rencontre de l'intérêt général avec la création d'emplois), ainsi que le niveau du territoire, où les institutions qui à la fois agissent pour le bien commun et contribuent à la coordination économique. En somme, TZCLD permet une nouvelle configuration des médiations nécessaires dans nos sociétés, pour réconcilier l'espace privé, celui du marché et du politique.

[Écouter les présentations et les échanges de cette table ronde et accéder aux présentations en PPT](#)

Le dernier temps consacré à l'institutionnalisation avait pour objectif de faire une ouverture sur les questions soulevées par la garantie d'emploi et les perspectives de son passage à l'échelle. L'introduction de l'après midi a pointé le besoin pour TZCLD de s'interroger sur l'avenir, de capitaliser sur ce qui fonctionne ou non mais aussi de penser au-delà du projet tel qu'il est : sur ce qu'est le droit à l'emploi, comment il s'exerce, élargir le cercle à nouveau et aller encore plus loin.

[Écouter l'introduction de l'après midi](#)

Le projet TZ a d'abord été comparé avec les projets de garantie d'emploi de Marienthal (Autriche) et Kinofelis (Grèce) en partant des facteurs de succès de chaque initiative et des éléments qui peuvent conditionner leur passage à l'échelle et leur transformation en politique publique.

[Écouter l'intervention et les échanges \(en anglais\) de Nastassia Nastassia Harbuzova et accéder à sa présentation](#)

La dernière partie de la journée s'est intéressée à l'expérimentation sous le regard du droit car il n'y a pas d'institutionnalisation sans mobilisation de normes juridiques. Or le contexte normatif de l'expérimentation est complexe : il croise à la fois le droit des sociétés, le droit fiscal, le droit du travail, le droit social, le droit des collectivités. La réflexion invitait à questionner également le droit à l'emploi et la garantie d'emploi. Si le droit à l'emploi suppose une obligation de moyens, la garantie d'emploi pourrait constituer un changement de paradigme.

Une approche économique a ensuite permis d'aborder la question de la modélisation des coûts de la garantie d'emploi au niveau macroéconomique. En fonction des modèles, notamment de ceux développés aux Etats-Unis, il a été possible d'estimer que le coût de la garantie d'emploi serait équivalent à 1,15% du PIB, soit 35 milliards d'euros en France. Une somme bien inférieure aux près de 200 milliards d'euros que l'État dépense pour l'aide aux entreprises.

Pour terminer la journée, les participants ont interrogé le regard porté sur l'expérimentation au sein de l'Etat. Il a été souligné le fait que le projet TZCLD suscite des perceptions qui dépassent le clivage classique droite - gauche, tant au niveau politique qu'administratif, pour ce qui concerne sa philosophie, ses conditions de fonctionnement et de réussite et notamment son financement. Malgré ces interrogations, il faut souligner que les parlementaires ont voté à l'unanimité les deux lois d'expérimentation.

[Écouter l'intervention et les échanges de cette table ronde et accéder aux présentation en PPT](#)